

# **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 DINARS**  
**SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS**  
**REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES SOUS L'IDENTIFIANT UNIQUE 0000110F**  
**NUMERO D’AFFILIATION CNSS : 00051497 87**  
**MATRICULE FISCAL : 0000 110 FPM 000**

## **Avis de convocation à l’Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2021**

Au vu des circonstances actuelles de l’épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, la Banque Internationale Arabe de Tunisie informe ses actionnaires que l’Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l’exercice 2020 aura lieu à distance le vendredi 23 avril 2021 à 10h30 et ce à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des modalités d’organisation de l’Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Lecture du rapport du Conseil d’Administration sur l’exercice 2020 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l’exercice 2020 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d’Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l’article 200 et suivants et l’article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l’exercice 2020 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Affectation du résultat de l’exercice 2020 et distribution de dividendes ;
7. Transfert de Réserves ;
8. Démission d’un membre du Conseil d’Administration ;
9. Nomination de deux membres indépendants au sein du Conseil d’Administration ;
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d’Administration et des Comités issus du Conseil ;
11. Augmentation du plafond autorisé pour l’émission d’un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
12. Information sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d’Administration ;
13. Pouvoirs en vue des formalités ;

#### 14. Information sur le franchissement du seuil.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée.

Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la banque à l'adresse suivante : [www.biat.com.tn](http://www.biat.com.tn) pour s'enregistrer, et accéder ainsi à la plateforme dédiée, et ce pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme.

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le **12 avril 2021**.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le **14 avril 2021**.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le **20 avril 2021**, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la banque (Communication & Veille Financières).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **Avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2021**

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, la Banque Internationale Arabe de Tunisie informe ses actionnaires qu'une Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu à distance le vendredi 23 avril 2021 à 10h00 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation des modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la modification de la valeur nominale de l'action ;
2. Approbation de la modification de la valeur nominale de l'action ;
3. Approbation de la modification de l'article 7 des statuts
4. Pouvoirs en vue des formalités.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée.

Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la banque à l'adresse suivante : [www.biat.com.tn](http://www.biat.com.tn) pour s'enregistrer, et accéder ainsi à la plateforme dédiée, et ce pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme.

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le **12 avril 2021**.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le **14 avril 2021**.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le **20 avril 2021**, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la banque (Communication & Veille Financières).